



CEGEA

Vente
Location
Gestion
Syndic

Immobilier

63, rue Chevreul 69007 Lyon
Téléphone : 04.37.66.66.60 – Mail : gestion@cegea-immobilier.fr

BARÈME HONORAIRES DE GESTION ET HONORAIRES ANNEXES

1. HONORAIRES DE GESTION COURANTE

- Règlement mensuel : **6 % TTC** des sommes encaissées (loyers + charges)

2. ASSURANCES (optionnelles)

- Protection juridique Propriétaire Bailleur, Loyers Impayés, Détériorations Immobilières : 2.30 % TTC des sommes encaissées (loyers + charges)
- Garantie Vacance Locative : 2.30 % TTC des sommes encaissées (loyers + charges)
- Assurance propriétaire non occupant : 54 €/an

3. HONORAIRES DE LOCATION PROPRIETAIRE ET LOCATAIRE

- Bail d'habitation : 8 €/m², 10 €/m², 12 €/m² TTC (Dans la limite des plafonds fixés par le décret d'application n°2014-890 du 1er août 2014 en fonction des zones géographiques)
- État des lieux d'entrée : 3 €/m² TTC (selon réglementation en vigueur)
- Bail de garage, place de stationnement : 300 € TTC (à partager par moitié entre le bailleur et le preneur)

4. RÉMUNÉRATION DES TACHES SPECIALES

3.1 A la charge du locataire :

- Avenant au bail : soit 250 € TTC
- Frais de déplacement pour absence à l'état des lieux : 60 € TTC

3.2 A la charge du propriétaire

- Frais d'établissement d'état préparatoire à la déclaration de revenus : 60 € TTC
- Frais de constitution et suivi dossier contentieux : 240 € TTC par contentieux
- Frais de constitution et suivi dossier sinistre : 40 € TTC par sinistre
- Frais de constitution et suivi d'un congé donné à un locataire : 40 € TTC par congé
- Rupture du mandat hors délai : honoraires dus jusqu'à l'échéance contractuelle du mandat avec un minimum de 240 € TTC

(TVA 20%)